Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/12/2024 - 44797 - 2009 B 00327 - 510 157 076 - ARES DISTRIBUTION

ARES DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 371 953 euros
Siège social : ROUTE DE BORDEAUX - 33740 ARES
510 157 076 RCS BORDEAUX

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2021

APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 25 MARS 2022

Le Président

Donato ZUDDAS



BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	85 587	84 104	1 483	2 045
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	19 514	17 364	2 150	2 600
	Constructions	734 974	716 770	18 204	86 080
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 059 920	1 876 790	183 131	232 586
	Autres immobilisations corporelles	398 143	348 323	49 820	79 656
	Immobilisations en cours	2 594 524		2 594 524	93 125
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	967 751		967 751	958 886
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	777 360		777 360	763 553
	TOTAL (II)	**7 637 774**	**3 043 350**	**4 594 423**	**2 218 531**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	22 564		22 564	31 642
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 455 613	3 724	4 451 889	4 622 593
	Avances et Acomptes versés sur commandes				2 138
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	573 475	690	572 785	596 058
	Autres créances	1 769 038		1 769 038	3 057 081
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	153		153	
	DISPONIBILITES	3 502 972		3 502 972	620 589
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	156 794		156 794	76 309
	TOTAL (III)	**10 480 609**	**4 414**	**10 476 195**	**9 006 409**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**18 118 383**	**3 047 764**	**15 070 618**	**11 224 939**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			51 833	46 850
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021	30/09/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 371 953	1 371 953
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	62 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	562 649	
	Report à nouveau		(25 387)
	Résultat de l'exercice	**1 608 403**	**1 250 635**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**3 605 605**	**2 597 202**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	125 339	137 560
	Provisions pour charges	20 796	73 941
	Total des provisions	**146 135**	**211 501**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 832 380	336 784
	Emprunts et dettes financières divers	890 018	16 597
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	55 253	35 709
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 318 390	5 215 746
	Dettes fiscales et sociales	2 090 103	2 530 329
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 968 479	
	Autres dettes	164 255	281 070
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**11 318 879**	**8 416 236**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**15 070 618**	**11 224 939**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 608 402,64	1 250 635,40
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	9 783 499	8 245 454
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	47 616 868		47 616 868	43 356 523
	Production vendue (Biens)	1 789 954		1 789 954	4 224 914
	Production vendue (Services et Travaux)	1 211 043		1 211 043	1 154 724
	Montant net du chiffre d'affaires	**50 617 864**		**50 617 864**	**48 736 161**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			34 437	4 423
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			91 972	144 401
	Autres produits			155 137	124 591
	Total des produits d'exploitation (1)			**50 899 410**	**49 009 576**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			34 972 071	33 917 566
	Variation de stock			176 975	(88 072)
	Achats de matières et autres approvisionnements			286 537	300 969
	Variation de stock			9 078	(5 349)
	Autres achats et charges externes			5 337 620	5 128 559
	Impôts, taxes et versements assimilés			869 412	963 149
	Salaires et traitements			4 834 567	4 624 081
	Charges sociales du personnel			1 608 501	1 573 030
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			197 255	192 856
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			4 414	10 579
	Dotations aux provisions			22 339	39 560
	Autres charges			35 428	30 757
	Total des charges d'exploitation (2)			**48 354 197**	**46 687 685**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**2 545 213**	**2 321 891**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021	30/09/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 545 213**	**2 321 891**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	355	629
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	938	219
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 906	1 186
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**5 199**	**2 034**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	5 072	5 454
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**5 072**	**5 454**
	RESULTAT FINANCIER	**127**	**(3 420)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 545 339**	**2 318 470**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	48 062	
	Sur opérations en capital	2 950	7 256
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	53 145	
	Total des produits exceptionnels	**104 157**	**7 256**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	13 831	3 190
	Sur opérations en capital	876	7 178
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		73 941
	Total des charges exceptionnelles	**14 707**	**84 308**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**89 450**	**(77 052)**
	PARTICIPATION DES SALARIES	446 529	395 434
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	579 858	595 349
	TOTAL DES PRODUITS	**51 008 766**	**49 018 866**
	TOTAL DES CHARGES	**49 400 363**	**47 768 231**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 608 403**	**1 250 635**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	3 906	
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	1 715	

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 070 618** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **51 008 766** euros et un total **charges** de **49 400 363** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 608 403** euros. L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021.** Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **30/09/2021** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Méthodes comptables, changements de méthodes comptables estimations comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Aucun changement significatif de méthodes, d'estimation comptables, de correction d'erreurs ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis,

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants à une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités l'entité.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Suramortissement pour divers investissements : Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de l'utilisation des

Principes, Règles et Méthodes Comptables

biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations

Principes, Règles et Méthodes Comptables

réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce.

Le décret 2020-101 du 7 février 2020 a modifié à nouveau les méthodes de calcul de l'effectif prévu par l'article D123-200 du code de commerce pour les exercices ouverts à compter de 7/2/2020.

Les effectifs des exercices passés n'ont pas été recalculés.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Pandémie du Covid-19

Face à la situation de pandémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont instauré à compter de mi-mars 2020 des mesures de confinement et de restrictions des déplacements impactant, directement ou indirectement, dans une certaine mesure les activités de la société, en termes d'ouverture à la clientèle comme d'organisation interne des équipes et leur disponibilité.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société suivi attentivement la situation de l'activité, son fonctionnement ainsi que son évolution afin de respecter les mesures sanitaires préconisées (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail, application des gestes « barrières »...).

En tant que besoin, une information particulière figure dans la note d'information complémentaire.

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.

Informations Complémentaires

Ex. Clos le 30.09.2021

Les immobilisations en cours correspondent aux dépenses engagées pour le nouvel hypermarché E. Leclerc à Ares qui doit entrer en exploitation courant 12.2021.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

	Etat exprimé en **euros**	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	3 000	50 000	50 000	1 371 953	1 371 953
	Nombre d'actions ordinaires	3 000	50 000	50 000	1 371 953	1 371 953
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)				48 736 161	50 617 864
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	(915)	(5 935)	(1 849)	2 430 388	2 760 514
	Impôts sur les bénéfices				595 349	579 858
	Participation des salariés				395 434	446 529
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	(915)	(5 935)	(1 849)	1 250 635	1 608 403
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.				1	1
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				1	1
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié					
	Montant de la masse salariale				4 620 659	4 834 567
	Montant des sommes versées en avantages sociaux				1 566 800	1 603 989

Capital social

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 371 953,00	1,0000	1 371 953,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**1 371 953,00**	**1,0000**	**1 371 953,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 30/09/2020	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 30/09/2021
Capital social	1 371 953				1 371 953
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale		62 600			62 600
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		562 649			562 649
Report à nouveau	(25 387)	25 387			
Résultat de l'exercice	1 250 635	(1 250 635)		1 608 403	1 608 403
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 597 202**	**(600 000)**		**1 608 403**	**3 605 605**

Date de l'assemblée générale 24/03/2021
Dividendes attribués 600 000
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 600 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 997 202
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 997 202
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 008 403

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	85 587					85 587
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**85 587**					**85 587**

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	19 514					19 514
Constructions sur sol propre	8 950					8 950
sur sol d'autrui	583 485					583 485
instal. agenct aménagement	142 539					142 539
Instal technique, matériel outillage industriels	2 034 116		25 805			2 059 920
Instal., agencement, aménagement divers	52 534					52 534
Matériel de transport	137 459		821	821		137 459
Matériel de bureau, mobilier	184 879		23 272			208 150
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	93 125		2 501 399			2 594 524
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 256 600**		**2 551 297**	**821**		**5 807 076**

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	958 886		8 920		55	967 751
Prêts et autres immobilisations financières	763 553		65 777	5 120	46 850	777 360
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 722 439**		**74 697**	**5 120**	**46 905**	**1 745 111**

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 153 (Valeur nette de dépréciation)

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Immobilisations : Titres de participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir ainsi que les spécificités liées à l'activité des sociétés concernées.

Immobilisations : Autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir ainsi que les spécificités liées à l'activité des sociétés concernées.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2021
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	83 542	561		84 104
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**83 542**	**561**		**84 104**
Terrains	16 914	450		17 364
Constructions sur sol propre	8 950			8 950
sur sol d'autrui	583 485			583 485
instal. agencement aménagement	56 459	67 876		124 335
Instal technique, matériel outillage industriels	1 801 530	75 260		1 876 790
Autres Instal., agencement, aménagement divers	52 534			52 534
Matériel de transport	85 251	37 916		123 167
Matériel de bureau, mobilier	157 430	15 192		172 622
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 762 553**	**196 694**		**2 959 247**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	137 560	22 339	34 560	125 339
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	73 941		53 145	20 796
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**211 501**	**22 339**	**87 705**	**146 135**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	9 995	3 724	9 995	3 724
	Sur comptes clients	584	690	584	690
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**10 579**	**4 414**	**10 579**	**4 414**
	TOTAL GENERAL	**222 080**	**26 753**	**98 284**	**150 549**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		26 753	45 139	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles			53 145	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du réglement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en **euros**

	Brut au 30/09/2021	Dépréciations	Net au 30/09/2021	Net au 30/09/2020
Matières premières, approvisionnements	22 564		22 564	31 642
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 455 613	3 724	4 451 889	4 622 593

Les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat. Compte tenu de la rotation rapide des stocks, cette approche donne des résultats proches de la méthode "Premier entré, Premier sorti".

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	777 360	51 833	725 527
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	760	760	
Autres créances clients	572 715	572 715	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 413	2 413	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 609	12 609	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	420 022	420 022	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	350 069	350 069	
Débiteurs divers	983 925	983 925	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	156 794	156 794	
TOTAL DES CREANCES	**3 276 667**	**2 551 140**	**725 527**

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dépréciations

Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2021
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
Sur immobilisations titres de participation				
Sur immobilisations autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	9 995	3 724	9 995	3 724
Sur comptes clients	584	690	584	690
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**10 579**	**4 414**	**10 579**	**4 414**

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dettes

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	1 832 380	352 254	866 415	613 711
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	890 018	890 018		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 318 390	4 318 390		
Personnel et comptes rattachés	1 136 161	1 136 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	578 117	578 117		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	96 706	96 706		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	279 120	279 120		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 968 479	1 968 479		
Autres dettes	164 255	164 255		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**11 263 625**	**9 783 499**	**866 415**	**613 711**

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère.

Etat exprimé en **euros**

Charges à Payer

Dettes Financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	577
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes d'Exploitation	
Fournisseurs et comptes rattachés	693 971
Dettes fiscales et sociales	1 732 695
Autres dettes	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	354 771
Autres dettes	
	2 782 015

Produits à recevoir

Actif Immobilisé	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Actif Circulant	
Clients et comptes rattachés	532 046
Autres créances	584 642
	1 116 688

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	156 794	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	156 794	

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	France	Export	Total
Ventes de marchandises	47 616 868		47 616 868
Production vendue de biens	1 789 954		1 789 954
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 211 043		1 211 043
TOTAL	**50 617 864**		**50 617 864**

Etat exprimé en **euros**

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises	208 881	190 101
Achats de Matières et autres Approvisionnements	7 336	3 340

Transferts de charges

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021
Sur frais de personnel	4 512
Sur autres charges d'exploitation	42 321
TOTAL	**46 833**

Résultat exceptionnel

Nature	Charges Exceptionnelles	Produits Exceptionnels
Pdt de cession / Vnc sur cession sortie d'immobilisations	876	2 950
Litiges / Reprises prov. pour risques	11 586	53 145
Pénalités & amendes	1 795	
Degrevement fournisseurs		40 744
Régularisations de comptes et divers	450	7 318

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

. réduction d'impôt au titre du mécénat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 545 339	584 141	**1 961 198**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(357 079)	(4 283)	**(352 796)**
RESULTAT COMPTABLE		**2 188 261**	579 858	**1 608 403**

(1) après retraitements fiscaux.

La réduction d'impôt pour le mécénat est affectée au résultat courant.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en **euros** | **30/09/2021**

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Plus value - Art 38, 7 Bis du CGI	105 840
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**105 840**

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	38 744
	Participation des salariés	383 790
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**422 534**

Sont communiquées les seules bases fiscales significatives qui conduiront soit à un accroissement soit à une réduction de la dette future d'impôt.

Avances aux dirigeants

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	30/09/2020
TOTAL		

NEANT

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en **euros** | **30/09/2021**

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

NEANT

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	30/09/2021	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures		17	
Professions intermédiaires		21	
Employés		174	
Ouvriers			
TOTAL		**212**	

Sociétés Mères consolidant les comptes

30/09/2021

SAS SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE

ROUTE DE BORDEAUX - LIEU DIT LA MONTAGNE - 33740 ARES

Engagements envers le Personnel

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 289 730 €

L'indemnité de départ à la retraire est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1.5%	1.5%
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	Par tranche	Par tranche
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 35% - Par catégorie	Entre 25% et 35% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2019	INSEE 2017
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options offertes par la réglementation comptable, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

ANNEXE - Elément 9

Engagements financiers
Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**	Mme Versaille LAURENCE							
	30/09/2021	30/09/2020	%	%	30/09/2021	30/09/2020	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	22 900	9 536	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**22 900**	**9 536**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**22 900**	**9 536**	*100,00*	*100,00*				

ARES DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1.371.953 euros
Siège social : Route de Bordeaux - 33740 ARES
510 157 076 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLEDU 25 MARS 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

SOUMISE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **décide d'affecter** le résultat bénéficiaire s'élevant à 1.608.403 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	1.608.403 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :		
A la réserve légale, soit	74.595,30 euros	
Aux autres réserves, soit	724.355,43 euros	
Distribution de dividendes :		
A titre de dividendes	809.452,27 euros	
Total	**1.608.403 euros**	**1.608.403 euros**

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social **à compter du 1er avril 2022.**

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts en cas d'exercice de l'option globale pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu prévue au 2 de l'article 200 A du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

Il est rappelé que ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, prévu par l'article 117 Quater I-1 du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, applicable aux dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Le dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.

En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2020	600.000 €		
30 septembre 2019	- €		
30 septembre 2018	- €		

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Donato ZUDDAS



ARES DISTRIBUTION SASU

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 septembre 2021

www.aucentur.fr

ARES DISTRIBUTION SASU

Route de Bordeaux
33740 ARES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2021

www.aucentur.fr

aucentur
AUDIT · COMMISSARIAT AUX COMPTES

19-21 RUE DU COMMANDANT COUSTEAU
33100 BORDEAUX
TEL : 05 56 97 77 76
bordeaux@aucentur.fr

ARES DISTRIBUTION SASU

Route de Bordeaux

33740 ARES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARES DISTRIBUTION SASU relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué d'un stock de marchandises d'une valeur nette de 4 451 889 euros évalué conformément à la méthode indiquée dans le paragraphe « Stocks » à la page 26 de l'annexe. Nos travaux ont notamment porté sur l'appréciation des principes comptables suivis et des méthodes de valorisation relatives à ces stocks. Nos contrôles n'ont pas révélé d'anomalies significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

www.aucenter.fr

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

www.aucentur.fr

met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 11 mars 2022

AUCENTUR
Commissaire aux comptes

Laurence Versaille

✓ Certified by yousign

Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	85 587	84 104	1 483	2 045
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	19 514	17 364	2 150	2 600
	Constructions	734 974	716 770	18 204	86 080
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 059 920	1 876 790	183 131	232 586
	Autres immobilisations corporelles	398 143	348 323	49 820	79 656
	Immobilisations en cours	2 594 524		2 594 524	93 125
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	967 751		967 751	958 886
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	777 360		777 360	763 553
	TOTAL (II)	**7 637 774**	**3 043 350**	**4 594 423**	**2 218 531**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	22 564		22 564	31 642
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 455 613	3 724	4 451 889	4 622 593
	Avances et Acomptes versés sur commandes				2 138
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	573 475	690	572 785	596 058
	Autres créances	1 769 038		1 769 038	3 057 081
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	153		153	
	DISPONIBILITES	3 502 972		3 502 972	620 589
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	156 794		156 794	76 309
	TOTAL (III)	**10 480 609**	**4 414**	**10 476 195**	**9 006 409**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**18 118 383**	**3 047 764**	**15 070 618**	**11 224 939**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			51 833	46 850
	(3) dont créances à plus d'un an				

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021	30/09/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 371 953	1 371 953
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	62 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	562 649	
	Report à nouveau		(25 387)
	Résultat de l'exercice	**1 608 403**	**1 250 635**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**3 605 605**	**2 597 202**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	125 339	137 560
	Provisions pour charges	20 796	73 941
	Total des provisions	**146 135**	**211 501**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 832 380	336 784
	Emprunts et dettes financières divers	890 018	16 597
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	55 253	35 709
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 318 390	5 215 746
	Dettes fiscales et sociales	2 090 103	2 530 329
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 968 479	
	Autres dettes	164 255	281 070
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**11 318 879**	**8 416 236**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**15 070 618**	**11 224 939**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 608 402,64	1 250 635,40
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	9 783 499	8 245 454
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	47 616 868		47 616 868	43 356 523
	Production vendue (Biens)	1 789 954		1 789 954	4 224 914
	Production vendue (Services et Travaux)	1 211 043		1 211 043	1 154 724
	Montant net du chiffre d'affaires	**50 617 864**		**50 617 864**	**48 736 161**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			34 437	4 423
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			91 972	144 401
	Autres produits			155 137	124 591
	Total des produits d'exploitation (1)			**50 899 410**	**49 009 576**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			34 972 071	33 917 566
	Variation de stock			176 975	(88 072)
	Achats de matières et autres approvisionnements			286 537	300 969
	Variation de stock			9 078	(5 349)
	Autres achats et charges externes			5 337 620	5 128 559
	Impôts, taxes et versements assimilés			869 412	963 149
	Salaires et traitements			4 834 567	4 624 081
	Charges sociales du personnel			1 608 501	1 573 030
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			197 255	192 856
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			4 414	10 579
	Dotations aux provisions			22 339	39 560
	Autres charges			35 428	30 757
	Total des charges d'exploitation (2)			**48 354 197**	**46 687 685**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**2 545 213**	**2 321 891**

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021	30/09/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 545 213**	**2 321 891**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	355	629
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	938	219
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 906	1 186
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**5 199**	**2 034**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	5 072	5 454
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**5 072**	**5 454**
	RESULTAT FINANCIER	**127**	**(3 420)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 545 339**	**2 318 470**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	48 062	
	Sur opérations en capital	2 950	7 256
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	53 145	
	Total des produits exceptionnels	**104 157**	**7 256**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	13 831	3 190
	Sur opérations en capital	876	7 178
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		73 941
	Total des charges exceptionnelles	**14 707**	**84 308**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**89 450**	**(77 052)**
	PARTICIPATION DES SALARIES	446 529	395 434
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	579 858	595 349
	TOTAL DES PRODUITS	**51 008 766**	**49 018 866**
	TOTAL DES CHARGES	**49 400 363**	**47 768 231**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 608 403**	**1 250 635**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	3 906	
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	1 715	

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 070 618** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **51 008 766** euros et un total **charges** de **49 400 363** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 608 403** euros. L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021.** Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **30/09/2021** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Méthodes comptables, changements de méthodes comptables estimations comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Aucun changement significatif de méthodes, d'estimation comptables, de correction d'erreurs ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis,

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants à une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités l'entité.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Suramortissement pour divers investissements : Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de l'utilisation des

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Principes, Règles et Méthodes Comptables

réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce.

Le décret 2020-101 du 7 février 2020 a modifié à nouveau les méthodes de calcul de l'effectif prévu par l'article D123-200 du code de commerce pour les exercices ouverts à compter de 7/2/2020.

Les effectifs des exercices passés n'ont pas été recalculés.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Pandémie du Covid-19

Face à la situation de pandémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont instauré à compter de mi-mars 2020 des mesures de confinement et de restrictions des déplacements impactant, directement ou indirectement, dans une certaine mesure les activités de la société, en termes d'ouverture à la clientèle comme d'organisation interne des équipes et leur disponibilité.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société suivi attentivement la situation de l'activité, son fonctionnement ainsi que son évolution afin de respecter les mesures sanitaires préconisées (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail, application des gestes « barrières »…).

En tant que besoin, une information particulière figure dans la note d'information complémentaire.

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Informations Complémentaires

Ex. Clos le 30.09.2021

Les immobilisations en cours correspondent aux dépenses engagées pour le nouvel hypermarché E. Leclerc à Ares qui doit entrer en exploitation courant 12.2021.

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

	Etat exprimé en **euros**	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	3 000	50 000	50 000	1 371 953	1 371 953
	Nombre d'actions ordinaires	3 000	50 000	50 000	1 371 953	1 371 953
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)				48 736 161	50 617 864
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	(915)	(5 935)	(1 849)	2 430 388	2 760 514
	Impôts sur les bénéfices				595 349	579 858
	Participation des salariés				395 434	446 529
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	(915)	(5 935)	(1 849)	1 250 635	1 608 403
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.				1	1
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				1	1
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié					
	Montant de la masse salariale				4 620 659	4 834 567
	Montant des sommes versées en avantages sociaux				1 566 800	1 603 989

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Capital social

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		1 371 953,00	1,0000	1 371 953,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**1 371 953,00**	**1,0000**	**1 371 953,00**

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 30/09/2020	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 30/09/2021
Capital social	1 371 953				1 371 953
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale		62 600			62 600
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		562 649			562 649
Report à nouveau	(25 387)	25 387			
Résultat de l'exercice	1 250 635	(1 250 635)		1 608 403	1 608 403
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 597 202**	**(600 000)**		**1 608 403**	**3 605 605**

Date de l'assemblée générale 24/03/2021
Dividendes attribués 600 000
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 600 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 997 202
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 997 202
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 008 403

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	85 587					85 587
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**85 587**					**85 587**

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	19 514					19 514
Constructions sur sol propre	8 950					8 950
sur sol d'autrui	583 485					583 485
instal. agenct aménagement	142 539					142 539
Instal technique, matériel outillage industriels	2 034 116		25 805			2 059 920
Instal., agencement, aménagement divers	52 534					52 534
Matériel de transport	137 459		821	821		137 459
Matériel de bureau, mobilier	184 879		23 272			208 150
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	93 125		2 501 399			2 594 524
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 256 600**		**2 551 297**	**821**		**5 807 076**

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	958 886		8 920		55	967 751
Prêts et autres immobilisations financières	763 553		65 777	5 120	46 850	777 360
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 722 439**		**74 697**	**5 120**	**46 905**	**1 745 111**

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 153 (Valeur nette de dépréciation)

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Immobilisations : Titres de participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir ainsi que les spécificités liées à l'activité des sociétés concernées.

Immobilisations : Autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir ainsi que les spécificités liées à l'activité des sociétés concernées.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2021
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	83 542	561		84 104
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**83 542**	**561**		**84 104**
Terrains	16 914	450		17 364
Constructions sur sol propre	8 950			8 950
sur sol d'autrui	583 485			583 485
instal. agencement aménagement	56 459	67 876		124 335
Instal technique, matériel outillage industriels	1 801 530	75 260		1 876 790
Autres Instal., agencement, aménagement divers	52 534			52 534
Matériel de transport	85 251	37 916		123 167
Matériel de bureau, mobilier	157 430	15 192		172 622
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 762 553**	**196 694**		**2 959 247**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Provisions

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	137 560	22 339	34 560	125 339
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	73 941		53 145	20 796
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**211 501**	**22 339**	**87 705**	**146 135**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	9 995	3 724	9 995	3 724
	Sur comptes clients	584	690	584	690
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**10 579**	**4 414**	**10 579**	**4 414**
	TOTAL GENERAL	**222 080**	**26 753**	**98 284**	**150 549**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		26 753	45 139	
	- financières				
	- exceptionnelles			53 145	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du réglement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Stocks et En-cours

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**

	Brut au 30/09/2021	Dépréciations	Net au 30/09/2021	Net au 30/09/2020
Matières premières, approvisionnements	22 564		22 564	31 642
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 455 613	3 724	4 451 889	4 622 593

Les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat. Compte tenu de la rotation rapide des stocks, cette approche donne des résultats proches de la méthode "Premier entré, Premier sorti".

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Créances

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	777 360	51 833	725 527
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	760	760	
Autres créances clients	572 715	572 715	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 413	2 413	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 609	12 609	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	420 022	420 022	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	350 069	350 069	
Débiteurs divers	983 925	983 925	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	156 794	156 794	
TOTAL DES CREANCES	**3 276 667**	**2 551 140**	**725 527**

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dépréciations

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2021
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
Sur immobilisations titres de participation				
Sur immobilisations autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	9 995	3 724	9 995	3 724
Sur comptes clients	584	690	584	690
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**10 579**	**4 414**	**10 579**	**4 414**

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dettes

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	1 832 380	352 254	866 415	613 711
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	890 018	890 018		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 318 390	4 318 390		
Personnel et comptes rattachés	1 136 161	1 136 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	578 117	578 117		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	96 706	96 706		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	279 120	279 120		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 968 479	1 968 479		
Autres dettes	164 255	164 255		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**11 263 625**	**9 783 499**	**866 415**	**613 711**

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère.

Etat exprimé en **euros**

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Charges à Payer

Dettes Financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	577
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes d'Exploitation	
Fournisseurs et comptes rattachés	693 971
Dettes fiscales et sociales	1 732 695
Autres dettes	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	354 771
Autres dettes	
	2 782 015

Produits à recevoir

Actif Immobilisé	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Actif Circulant	
Clients et comptes rattachés	532 046
Autres créances	584 642
	1 116 688

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	156 794	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	156 794	

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	France	Export	Total
Ventes de marchandises	47 616 868		47 616 868
Production vendue de biens	1 789 954		1 789 954
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 211 043		1 211 043
TOTAL	**50 617 864**		**50 617 864**

Etat exprimé en **euros**

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises	208 881	190 101
Achats de Matières et autres Approvisionnements	7 336	3 340

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Transferts de charges

Etat exprimé en **euros**

	30/09/2021
Sur frais de personnel	4 512
Sur autres charges d'exploitation	42 321
TOTAL	**46 833**

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Résultat exceptionnel

Nature	Charges Exceptionnelles	Produits Exceptionnels
Pdt de cession / Vnc sur cession sortie d'immobilisations	876	2 950
Litiges / Reprises prov. pour risques	11 586	53 145
Pénalités & amendes	1 795	
Degrevement fournisseurs		40 744
Régularisations de comptes et divers	450	7 318

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

. réduction d'impôt au titre du mécénat.

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 545 339	584 141	**1 961 198**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(357 079)	(4 283)	**(352 796)**
RESULTAT COMPTABLE		**2 188 261**	579 858	**1 608 403**

(1) après retraitements fiscaux.

La réduction d'impôt pour le mécénat est affectée au résultat courant.

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2021
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Plus value - Art 38, 7 Bis du CGI	105 840
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**105 840**

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	38 744
	Participation des salariés	383 790
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**422 534**

Sont communiquées les seules bases fiscales significatives qui conduiront soit à un accroissement soit à une réduction de la dette future d'impôt.

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Avances aux dirigeants

Etat exprimé en **euros**	30/09/2021	30/09/2020
TOTAL		

NEANT

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en **euros** | **30/09/2021**

Rémunérations des membres : - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

NEANT

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	30/09/2021	Interne	Externe
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	17	
	Professions intermédiaires	21	
	Employés	174	
	Ouvriers		
	TOTAL	**212**	

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Sociétés Mères consolidant les comptes

30/09/2021

SAS SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE

ROUTE DE BORDEAUX - LIEU DIT LA MONTAGNE - 33740 ARES

Engagements envers le Personnel

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 289 730 €

L'indemnité de départ à la retraire est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1.5%	1.5%
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	Par tranche	Par tranche
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 35% - Par catégorie	Entre 25% et 35% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2019	INSEE 2017
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options offertes par la réglementation comptable, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

ANNEXE - Elément 9

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Engagements financiers
Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**	Mme Versaille LAURENCE							
	30/09/2021	30/09/2020	%	%	30/09/2021	30/09/2020	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	22 900	9 536	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**22 900**	**9 536**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**22 900**	**9 536**	*100,00*	*100,00*				